

Santé des bovins : prévenir plutôt que guérir !

21.004



Date

Jeudi 28 janvier 2021

Lieu

Webinaire en ligne sur zoom

Public

Conseiller-ère-s et enseignant-e-s agricoles, vétérinaires, personnes du secteur production animale, représentant-e-s de la branche, autres personnes intéressées.

Responsables

Sabina Graf, AGRIDEA
Fabienne Gresset, AGRIDEA

Contexte

Préserver la santé des animaux de leur naissance à leur abattage est un enjeu essentiel pour les élevages bovins laitiers et allaitants. La mise en place de mesures préventives ou l'utilisation de méthodes alternatives aident à réduire le recours aux médicaments vétérinaires. Comment éviter les maladies chez les veaux laitiers ou allaitants ? Comment des exploitations tessinoises ont-elles réussi à éradiquer le *Staphylococcus aureus* ? Ou encore quelles sont les méthodes alternatives qui peuvent aider les éleveurs de bovins dans la détection ou la gestion des maladies ? Autant de questions auxquelles les différents spécialistes répondront lors de ce cours.

Objectifs

Les participant-e-s :

- Sont informés sur les prestations proposées par le service sanitaire des veaux et les pratiques à mettre en place pour des veaux allaitants et laitiers en bonne santé.
- Identifient les points critiques pour l'élevage des génisses et savent comment préserver la santé des futures vaches.
- Découvrent l'intérêt des méthodes d'observation et de l'homéopathie pour prévenir les problèmes de santé et soigner les animaux.
- Prennent connaissance des dernières avancées dans la mise en œuvre de la Stratégie Antibiorésistance StAR.

Méthodes

Webinaire, exposés, échanges d'expériences, discussions.

Remarque

La majorité des présentations seront en allemand.

Programme détaillé

Jeudi 28 janvier 2021

09h00 Connexion et mise au point technique

09h10 Introduction et objectifs de la journée

Sabina Graf, AGRIDEA
sabina.graf@agridea.ch

Fabienne Gresset, AGRIDEA
fabienne.gresset@agridea.ch

09h15 Des veaux laitiers et allaitants en bonne santé
(première partie)

Martin Kaske, SSV
martin.kaske@kqd-ssv.ch

09h50 Génisses et contrats d'élevage

Pirmin Zürcher
conseiller en production bovine, SG
pirmin.zuercher@sg.ch

10h30 Pause

10h45 Stratégie Antibiorésistance StAR : dernières nouveautés

Nadine Metzger, OSAV
nadine.metzger@blv.admin.ch

11h25 Des veaux laitiers et allaitants en bonne santé
(deuxième partie)

Martin Kaske, SSV
martin.kaske@kqd-ssv.ch

12h00 Pause de midi

13h30 Projet d'éradication du Staphylococcus aureus génotype B au Tessin

Michael Vaccani, TI/UniBE
michael.vaccani@ti.ch

14h10 Observer ses bovins avec la méthode Obsalim pour une meilleure valorisation de la ration

Véronique Frutschi, FRIJ
veronique.frutschi@friji.ch

14h50 Pause

15h00 Utiliser l'homéopathie pour soigner ses bovins

- Fondements de l'homéopathie
- Cas concret

Ariane Maeschli, FiBL
ariane.maeschli@fibl.org

15h40 Synthèse et clôture du webinaire

Fabienne Gresset, AGRIDEA
Sabina Graf, AGRIDEA

15h50 Fin de la journée

(un temps de discussion de 5-10 min. est inclus dans chaque présentation)

Informations pratiques

Inscription

[21.004](#)

Délai d'inscription

Jeudi 21 janvier 2021

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.
Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions.

Informations

+41 (0)52 354 97 30 ou cours@agridea.ch

Informations sur le contenu

sabina.graf@agridea.ch

fabienne.gresset@agridea.ch

Prix

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation :

CHF 180.-

Autres participant-e-s :

CHF 300.-

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Désistement : Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.- sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.